



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 19621

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'exigence éthique qui doit être comprise dans le plan Alzheimer. L'intérêt porté par le plan sur ce thème est primordial et la mention faite par le président de la République sur la recherche du consentement est un signe fort. Plusieurs points sont à traiter de manière urgente : la sécurité juridique des malades (droits, situation juridique, protection) mais également celle des établissements et des services à domicile (liberté d'aller et venir). En l'absence de cadre juridique clair, ces responsables de structures sont des professionnels exposés à tous les recours juridiques (et notamment devant le juge pénal). Par conséquent, il lui demande quelle politique sera celle du Gouvernement sur cette question précise.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sainte-Marie](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19621

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2008, page 2536

Question retirée le : 16 septembre 2008 (Retrait à l'initiative de l'auteur)